



65^{ème} CRITERIUM des CEVENNES

15^{ème} Critérium des Cévennes VHC 5^{ème} Critérium des Cévennes VHRS - 3^{ème} Critérium des Cévennes VMRS

Additif n°2

Sous réserve de l'approbation par le collège des commissaires sportifs

De : l'Organisation

Date : Lundi 16 Octobre 2024

A : Tous les Concurrents & Membres d'Equipe

MODIFICATIONS AUX REGLEMENTS PARTICULIERS

➤ Article 3.1.10 p – Nombre d'engagés

Le nombre maximum d'engagés pour l'ensemble des 3 rallyes **fixé à 200 voitures** passe à 215 concurrents

➤ Article 6.2 p – Reconnaissances

La spéciale 8 de FUN KART BRISSAC sera à reconnaître lors des reconnaissances mais accessible uniquement le Samedi 19 Octobre 2024 et le Mercredi 22 Octobre 2024 de 19 H à 21 H **avec la voiture de reconnaissances**

L'Epreuve Spéciale 12, étant une fusion des E.S. 10 et 11, seuls 2 passages sont autorisés sur ces deux ES et aucun passage supplémentaire n'est possible pour l'ES 12. Il est de fait nécessaire de reconnaître le tronçon entre l'E.S. 10 et 11 compris dans l'E.S. 12 lors des passages de reconnaissances sur la 10 et 11.

Pour le Comité d'organisation
Robert CLOS, Président